

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté abrogeant l'arrêté du 24 février 2017 imposant à Maître Philippe LEHERICY, liquidateur judiciaire de la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES implantée à Catenoy, de consigner une somme répondant du montant estimé des travaux d'élimination des déchets inertes et non inertes suite au non respect des dispositions des arrêtés de mise en demeure des 22 avril 2014 et 8 juin 2015

LE PRÉFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L.171-6, L.171-8, L.172-1, L.511-1 et L.514-5 ;

Vu l'article L.252-A du livre des procédures fiscales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2014 mettant en demeure la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES de régulariser la situation administrative de l'installation de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Catenoy ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 mettant en demeure la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES de régulariser la situation administrative de l'installation de stockage de déchets inertes qu'elle exploite au 17 rue de la gare sur le territoire de la commune de Catenoy ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 imposant à Me Philippe LEHERICY, liquidateur judiciaire de la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES implantée à Catenoy, de consigner une somme répondant du montant estimé des travaux d'élimination des déchets inertes et non inertes suite au non respect des dispositions des arrêtés préfectoraux de mise en demeure des 22 avril 2014 et 8 juin 2015 ;

Considérant que la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES a été mise en liquidation judiciaire le 21 avril 2015 et que le liquidateur judiciaire est la Société Civile Professionnelle de Mandataires Judiciaires au Redressement et à la Liquidation des Entreprises G. LEBLANC – P. LEHERICY, représentée par Maître Philippe LEHERICY ;

Considérant la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise du 18 mai 2017 qui sollicite l'annulation des titres émis au nom de Me LEHERICY et l'émission des titres, après prise d'un nouvel arrêté préfectoral de consignation, au nom de la société RECYCLAGE DECHETS SERVICE, près le mandataire judiciaire Me P. LEHERICY ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 24 février 2017, imposant à Me Philippe LEHERICY, liquidateur judiciaire de la société RECYCLAGE DECHETS SERVICES de consigner une somme répondant du montant estimé des travaux d'élimination des déchets inertes et non inertes, est abrogé.

**Article 2 :** La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif d'Amiens, dans le délai de 2 mois.

**Article 3 :** Le présent arrêté est notifié à la Société Civile Professionnelle de Mandataires Judiciaires au Redressement et à la Liquidation des Entreprises G. LEBLANC – P. LEHERICY, représentée par Maître Philippe LEHERICY et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, la secrétaire générale adjointe chargée de l'arrondissement de Clermont, le maire de Catenoy, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, le directeur départemental des finances publiques de la Somme et l'inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le

**21 JUIN 2017**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Blaise GOURTAY

**Destinataires :**

- Maître LEHERICY  
Société Civile Professionnelle de Mandataires  
Judiciaires au Redressement et à la Liquidation des Entreprises  
577 rue de la Croix Verte  
60600 AGNETZ
- Madame la secrétaire générale adjointe chargée de l'arrondissement de Clermont
- Monsieur le maire de Catenoy
- Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques de la Somme
- Madame la directrice des ressources et des moyens – Pôle financier de la préfecture de l'Oise
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France
- Monsieur l'inspecteur de l'environnement  
s/couvert de Monsieur le chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France